

N° d'ordre : 4

DELIBERATION N°12/CCAS/24

**Relative à une demande de remboursement
d'une inscription à un atelier senior pour l'année 2024**



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore,
réuni en séance le 18 JUN 2024 2024,

- Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération N°19 /14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont Dore en sa séance
du 23 avril 2014 modifiant la délibération N°78/91/XII, portant création d'un Centre
Communal d'Action Sociale de la commune du Mont Dore ;
Vu la délibération N°11/CCAS/23 adoptée par le Conseil d'Administration du CCAS de la
ville du Mont-Dore en sa séance du 27 mars 2023, fixant les tarifs des ateliers organisés par
le Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mont Dore ;
Vu la quittance n° 240000101 du 10 janvier 2024 de la personne référencée sous le numéro
de foyer 745-ID1066 ;
Vu la demande de remboursement en date du 02 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1 : Le régisseur est habilité à procéder au remboursement de la personne référencée
sous le numéro de foyer 745-ID1066 pour son inscription aux cours de remue-méninges en
date du 10 janvier 2024 à hauteur de ~~3500~~ XPF.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal
administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification
ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «
Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Président du CCAS, est chargé, de l'exécution de la présente délibération qui
sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Monsieur le Commissaire
Délégué de la République pour la Province-Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE

18 JUN 2024

Le secrétaire de séance
La directrice du CCAS


Dominique BEGAUD



Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour le Président absent,
la Vice-présidente


Rusmaeni SANMOHAMAT



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la Province Sud
CCAS (registre et publication)

Le Président certifie que le présent acte
ayant été transmis le 19 JUN 2024
Au Commissaire Délégué
Et notifié le 20 JUN 2024
Et/ou publié le 21 JUN 2024
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation
La directrice du CCAS
Prénom et nom

